

## Vos démarches

Publié sur Saint Maximin (<http://www.saintmaximin.eu>)

---

[Partager var addthis\\_config = {"data\\_track\\_addressbar":false};](#)

**Les services de la commune sont vos interlocuteurs pour de nombreuses démarches :** celles liées à l'état civil, à la famille, au vote, ect... Et bien sûr, toutes les prestations proposées par la commune comme la cantine, le périscolaire, la location de salles, etc... **Un certain nombre de démarches administratives peuvent s'effectuer en ligne**, sur ce site Internet, notamment toutes celles liées aux écoles, à l'accueil de loisirs et au périscolaire.

-----

### **LICENCES PROFESSIONNELLES**

Les licences professionnelles de taxi et de débit de boisson sont délivrées par le Maire après consultation d'une commission. Le nombre de licences que la ville peut délivrer étant limité, il est possible que vous soyez mis sur liste d'attente. Pour en faire la demande, merci de rédiger un courrier au Maire de Saint-Maximin.

### **Contact : Secrétariat du Maire**

Mairie de Saint-Maximin

15 rue Jean Jaurès 60740 Saint-Maximin

Tél : 03 44 61 18 40 - Mail : [secretariatmaire@saintmaximin.fr](mailto:secretariatmaire@saintmaximin.fr)

var addthis\_config = {"data\_track\_addressbar":false};

**URL source:** <http://www.saintmaximin.eu/fr/vos-d%C3%A9marches>